



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

DROIT DES SOCIETES

LES QUASI-FONDS PROPRES

Mercredi 7 juillet
17h00 à 20h00

Laurent GROSCLAUDE

Enseignant-Chercheur en droit privé à l'université de Toulouse Capitole
Spécialisé en droit des sociétés et droit aérien
Co-Directeur du DJCE Toulouse.

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de cette formation, les participants :

- Seront en capacité de comprendre l'intérêt des instruments financiers de type QFP notamment dans des opérations de refinancement de PME liées à la crise sanitaire actuelle
- Pourront guider leurs clients pour des procédures d'émission d'obligations convertibles (OCA – OCEANCE), de titres subordonnés (TSDI, TSR, TSSDI) et pour des prêts / titres participatifs
- Maîtriseront les principaux outils du plan de relance gouvernemental (label France Relance – BPI France).

Pré requis :

Être Avocat.

Programme :

La formation abordera notamment les thèmes suivants :

- Economie générale des quasi-fonds propres ;
- Utilisation dans le cadre du plan de relance ;
- Les titres de créance complexes : OCA, OCEANE, BSA ;
- Les titres de créance subordonnés : TSR, TSDI, TSSDI ;
- Les prêts participatifs ;
- Les titres participatifs ;
- Le blocage des comptes courant d'associé.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique envoyé avant la formation. Ce support sera éventuellement actualisé après la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)